

Conseil d'arrondissement du 7 novembre 2024

Vœu de l'exécutif relatif à la baisse des crédits budgétaires pour la politique de la ville dans le PLF 2025

Considérant la persistance d'inégalités sociales, économiques et culturelles structurelles dans de nombreux quartiers populaires ;

Considérant la double finalité historique de la politique de la ville, à savoir assurer l'égalité entre les territoires et améliorer les conditions de vie des habitantes et habitants des quartiers populaires ;

Considérant la nouvelle cartographie de la géographie prioritaire, avec désormais 1 580 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) depuis le 1^{er} janvier 2024 en France, contre 1 514 précédemment, dont 21 à Paris qui rassemblent près de 122 000 habitantes et habitants ;

Considérant la signature de nouveaux contrats de ville, dont le contrat de ville parisien 2024-2030 décliné en huit thématiques ;

Considérant le choix fait par la Ville de Paris de se doter d'un Pacte parisien pour les quartiers populaires, dont le périmètre d'intervention est plus étendu que celui des QPV, afin de faire plus dans l'ensemble des quartiers populaires parisiens ;

Considérant l'absence de ministre en charge de la politique de la ville dans le gouvernement Barnier ;

Considérant les coupes massives de crédits opérées au sein du programme 147 « politique de la ville » de la mission budgétaire « Cohésion des territoires » dans le projet de loi de finances (PLF) 2025, qui représentent une baisse de 13,4 % des crédits de paiement entre le PLF 2024 et le PLF 2025 ;

Considérant les effets concrets de ces baisses, qui se matérialisent notamment par la suppression de centaines de postes adultes-relais ;

Considérant le vœu de l'exécutif adopté au précédent conseil d'arrondissement, le 19 septembre dernier, en soutien au dispositif des postes adultes-relais.

Considérant la ponction de 11 milliards d'euros réalisée par le gouvernement sur les collectivités territoriales dans le PLF 2025, collectivités territoriales qui sont des actrices majeures de la mise en œuvre de la politique de la ville ;

Le Conseil d'arrondissement du 20^{ème} émet le vœu que :

- **Le gouvernement rétablisse les crédits budgétaires du programme 147 « politique de la ville » dans le PLF 2025 à hauteur de ceux votés dans la loi de finances initiale 2024 ;**
- **Le gouvernement présente une feuille de route ambitieuse pour la politique de la ville, co-construite avec l'ensemble des acteurs qui la mettent en œuvre, comme les collectivités territoriales dont les moyens doivent être préservés dans le PLF 2025.**